

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 30 septembre 2021 à 20 h, au 1295, chemin Lac-Supérieur, Lac-Supérieur les membres du conseil statueront sur la demande de dérogation mineure suivante, à savoir :

Nature et effets :

1. Réduire la bande de non-construction avec un cours d'eau;

Identification du site concerné : 18 chemin de la Plage, lot 4 886 289, matricule : 3611-87-5870.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Lac-Supérieur, ce 15^e jour du mois de septembre 2021.



Steve Deschenes
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Steve Deschenes, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, le 15^e jour du mois de septembre 2021 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce le 15^e jour du mois de septembre 2021.



Steve Deschenes
Directeur général/Secrétaire-trésorier